



## Réunion sur les dispositifs indemnitaires à Météo-France

28/06/2019

Cette réunion a porté sur les primes qui concernent directement les agents en service posté.

A l'occasion des opérations de restructuration, et notamment avec la création du poste MétéoConseil, faisant le constat que le travail de nuit et de WE n'est pas très bien compensé à Météo-France, la direction s'était engagée à travailler sur des revalorisations de primes.

Les échanges ont lieu à l'occasion des discussions du Groupe de Travail « temps de travail » (GT), le lien avec les nuits et les astreintes étant évidents. A cette réunion du 28 juin, la CFDT-Météo s'est retrouvée unique organisation syndicale face à la direction.

L'administration a fait un point avec notre ministère cette dernière semaine de juin. Celui-ci ne laisse entrevoir aucun espoir de transformations profondes des régimes actuels. Le ministère prévient Météo-France qu'il n'y aura pas de soutien des tutelles et peu de coopération du côté du ministère du budget : les chances d'obtenir quelque chose d'un peu nouveau sont proches de zéro, ce qui est très dommage concernant les nuits pour lesquelles une belle progression des indemnités était prévue.

C'est une déception.

La seule amélioration portée auprès du ministère du budget est l'alignement du taux des IPHA sur celui des BHI, dans un souci de simplification que celui-ci devrait comprendre.

Concernant les astreintes, il va falloir s'inscrire dans ce cadre : la continuité. Pas de modification aux conditions appliquées pour le moment à Météo-France. Ce n'est pas un drame : le dispositif actuel n'est pas défavorable aux agents quand on le compare à ceux d'autres Etablissements ou ministères.

Pour mémoire, les textes encadrent précisément la compensation de l'astreinte : pour les nuits, c'est 2h d'IPHA soit 26€ (+20 % si fusion avec BHI) et pour le WE 4h d'IPHA. Ainsi,

- le WE, c'est à dire entre le samedi matin et le lundi matin, un agent serait indemnisé 52€ pour une astreinte de journée ou de nuit, auquel il faudrait ajouter 26€ (soit 78 €) un jour férié.
- en semaine, une journée ou une nuit d'astreinte seraient indemnisées 26€.

On peut donc résumer ce statu-quo de la manière suivante :

- un espoir de voir les IPHA réhaussées au niveau des BHI (mais à un niveau toujours très inférieur au taux horaire des agents !)
- des compensations de travail de nuit et WE qui restent trop justes (sauf les jours fériés) ;
- une astreinte de WE intéressante ;
- une astreinte de nuit et de jour de semaine à peine correcte.

\*

La CFDT-Météo a démontré que les personnels de catégorie C et B au ministère bénéficiaient de compensation substantielles et nettement plus intéressantes que les agents de Météo-France pour les nuits notamment. Dès lors, comment procéder pour mieux compenser les contraintes qui pèsent sur les agents en service posté à la météo et se rapprocher un peu des dispositifs existants au ministère.

Une solution consiste à mieux tenir compte des sujétions. Sujétions : c'est le S du RIFSEEP.

La CFDT-Météo avait maintes fois insisté sur ce critère lors de la mise en place de cette prime (critère dont la pesée des postes ne tient pas assez compte).

La direction suit cette piste et envisage de proposer un supplément d'IFSE (pour schématiser, c'est l'équivalent de l'ITS-Fonctionnelle dans le RIFSEEP) pour les postes MétéoConseils.

La CFDT-Météo demande que ce supplément s'applique à tous les postes qui subissent la même sujétion !

La direction reviendra vers les représentants des personnels avec des propositions concrètes.

Avant le CT-EP du 9 juillet, il reste deux réunions (un GT « temps de travail » ce 1<sup>er</sup> juillet, un CHSCT Météo-France le 4 juillet). Pour toute remarque ou question ; nous écrire : [cfdt@meteo.fr](mailto:cfdt@meteo.fr)